



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 105242

Texte de la question

La maladie d'Alzheimer représente un enjeu de santé publique considérable. 860 000 personnes sont atteintes de cette maladie en France. Si l'on prend en compte l'entourage familial immédiat, trois millions de personnes sont concernées. Les experts estiment que près de 1,3 million de personnes seront atteintes d'Alzheimer dans notre pays d'ici à 2020. Face à ce fléau du XXI^e siècle, les familles se trouvent, très souvent, dans une situation de détresse. La maladie d'Alzheimer est considérée comme une maladie « honteuse » liée, en apparence, à la « démence ». Il s'ensuit un isolement des familles qui, de plus, sont confrontées à une situation morale, sociale et financière problématique. En effet, deux tiers des malades vivent à domicile. Il est plus que temps de reconnaître l'ampleur de ce fléau afin que soient développées des solutions thérapeutiques pour ralentir l'évolution de la maladie et de rompre l'isolement des familles touchées par cette maladie. M. Jean-Marc Nesme demande à M. le ministre de la santé et des solidarités que la maladie d'Alzheimer soit proclamée « grande cause nationale 2007 ».

Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et entraîne une diminution de l'espérance de vie qui s'accroît avec l'âge des personnes atteintes. Or, du fait principalement de l'allongement de la vie de la population et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du « plan Alzheimer 2004-2007 » et récemment l'annonce du plan « solidarité grand âge » permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi le ministre de la santé et des solidarités a indiqué le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme « grande cause nationale » et il a proposé au Premier ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier ministre a donc décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la « grande cause nationale de l'année 2007 » afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, il a rappelé que en mai 2006, il a lancé un plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable stratégie de lutte contre les pathologies cérébrales. Par ailleurs, il est précisé aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine et désirant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique qu'ils sont invités à adresser leur demande d'agrément avant le

23 octobre 2006 à la direction du développement des médias.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105242

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 10013

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11414